

Compte rendu de la réunion - SDE2A

28 octobre 2024

Début de séance 14h00.

Rapport 1

Le 9 octobre 2023 notre assemblée s'est prononcée favorablement au développement de nouvelles compétences facultatives par notre syndicat concernant le déploiement des infrastructures de recharge électrique.

Par délibération en date du 15 janvier 2024 nos statuts ont été modifiés en ce sens en intégrant la compétence « Infrastructure de Recharge de Véhicules Electriques. (IRVE) ».

Un accord-cadre à bons de commande a été lancé pour mettre en œuvre la fourniture et les travaux nécessaires à l'installation d'infrastructures de IRVE.

Rapport 2

Modification de l'article 32 du règlement intérieur relatif à la commission consultative pour les services publics locaux.

- La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) a pour but de réunir élus et associations pour faciliter le dialogue avec les usagers sur la gestion des services publics locaux.

Rapport 3

Modification de l'article 34 du règlement intérieur relatif à la commission d'ouverture des offres de délégation de service public.

Pour plus info venir en mairie.

Rapport 4

Election des membres de la commission de délégation de service public.

Conformément à l'article 34 du règlement intérieur la commission est chargée de l'analyse des candidatures et des offres.

Cette commission est composée du président du syndicat et de cinq membres titulaires.

Rapport 5

Vérification de la concordance des autorisations de programme / crédits de paiement (AP/CP) inscrits au budget primitif 2024.

- Ce programme prévoyait, notamment l'ouverture de 5,07 M € de crédits de paiement au Budget Primitif 2024.

Pour plus d'info venir en mairie.

Rapport 6

Décision modificative n°1.

Pour plus d'info venir en mairie.

Rapport 7

Situation des recettes du SDE2A.

Le syndicat d'Énergie de la Corse du Sud (SDE2A) est l'émanation de la volonté unanime des communes de la Corse du Sud et de la Collectivité départementale d'alors, de répondre à deux objectifs.

1. Le premier, était d'être conforme à la loi n°2006-1537 du 7 décembre 2006 qui imposait aux Autorités Organisatrices de Distribution d'Énergie de se regrouper.
2. Le second, consistait d'apporter une solution pérenne à la remise à niveau des réseaux électriques sur le territoire.

Rapport 8

Travaux des réseaux sur le territoire corse du sud
Pour plus d'info venir en mairie.

Rapport 9

Attribution du marché de l'accord-cadre à bons de commande.

Rapport 10

Fournitures de matériels et logiciels
Pour plus d'info venir en mairie.

Rapport 11

Convention relative à l'usage du réseau public de distribution d'électricité en basse tension pour l'installation de répéteurs sur des supports de réseaux aériens afin de permettre la mise en place d'un système de télé-relevé.

L'entreprise BIRDZ ayant été retenue pour fournir ses services à de nouvelles communes dont Belvédère Campomoro.
Venir en mairie pour plus d'informations.

Rapport 12

Programme de travaux ordinaire 2025
Venir en mairie pour plus d'informations.

Rapport 13

Frais de déplacement du personnel du SDE2A.
Venir en mairie pour plus d'informations.

Rapport 14

Rapport sur les nouvelles technologies du SDE2A.
Pour plus d'info venir en mairie.

Rapport 15

Compte rendu d'activité du SDE2A pour l'année 2023
Venir en mairie pour plus d'informations.

Rapport 16

Modification de la délibération n°2024-059 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au président.
Venir en mairie pour plus d'informations.

Rapport 17

Délégation de compétence du comité au bureau permettant d'autoriser le président à signer les marchés publics, accords-cadre ou concessions/ DSP passés selon une procédure formalisée.

Venir en mairie pour plus d'informations.

Deux points supplémentaires :

- Motion portant sur le versement de la participation financière statutaire de la Collectivité de Corse.
- Motion portant sur la gestion des crédits FEDER.

Fin de la réunion 18h30.

Monsieur Pierre Antoine Secondi - 2ème adjoint - Délégué au SDE2A